

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES
SESSION DU 14 DECEMBRE 2020.

AMENDEMENT BUDGETAIRE
BUDGET PRIMITIF 2021

PRESENTE PAR LE GROUPE : RCES

Fonds pour l'économie sociale et solidaire

Exposé des motifs :

L'économie sociale et solidaire représente 17% des emplois en Auvergne Rhône-Alpes. Associations, mutuelles, coopératives, elles emploient plus de 300 000 personnes dont 65% dans le secteur privé. Plus de 22% des établissements sont des moyennes ou grandes entreprises, contre un peu moins de 14% dans le secteur privé hors ESS. Elles agissent sur des activités où nous avons du mal à recruter, faute de formations adaptées et de financements : action sociale, santé, enseignement, et pourtant ces activités répondent à des besoins essentiels de nos habitants et constituent des emplois non délocalisables. Pourtant ces activités sont dévalorisées et n'attirent ni les aides publiques, ni les investisseurs. Pour consolider le lien social qui nous fait défaut, relancer des activités utiles et indispensables, l'économie sociale et solidaire a besoin d'un accompagnement à hauteur du secteur privé hors ESS, de consolider des modèles économiques innovants et de favoriser l'émergence et le déploiement de petites entreprises de proximité intenses en emplois plutôt qu'en carbone. Nous vous proposons de rétablir l'équilibre et de consacrer un fonds d'investissement dédié à la hauteur des performances constatées sur ce modèle d'entreprise.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation d'engagement	+ 1,6 M d'€	Chapitre 939
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 400 000 €	Chapitre 939 Sous-fonction 1
	- 400 000 €	Chapitre 939 Sous-fonction 2
Autorisation de programme	+ 40 M d'€	Chapitre 909
Crédits de paiement d'investissement	+ 10 M d'€	Chapitre 909 Sous-fonction 1
	- 10 M d'€	Chapitre 909 Sous-fonction 2